

## SORTIE AQUATIQUE

### Informations importantes

#### Caractéristiques des lieux :

- **Plage sablonneuse :**
  - Zone de baignade délimitée et surveillée, lorsque la météo le permet, de 75 m de longueur et approximativement 25 m de largeur ;
  - Quais visiteurs auxquels sont amarrés les embarcations nautiques destinées à la location ;
  - Descente de bateaux ;
  - Mirador de surveillance.
- **Secteur plage :**
  - Bloc sanitaire complet avec toilettes et douches ;
  - Restaurant (horaires variables). Pour plus d'informations : 819-583-3968 ;
  - Parc de jeux pour enfants ;
  - Deux terrains de volleyball ;
  - Tables à pique-nique ;
  - Centre de location d'embarcations nautiques (kayaks, pédalos, canots, planches à pagaie, rabaska).
- **Achalandage :** Puisque la plage est publique, l'achalandage est variable en fonction de la météo, de la période de l'année et du moment de la journée.
- **Qualité de l'eau :** L'eau de baignade est testée conformément aux directives du gouvernement provincial. Les résultats sont affichés au centre de location nautique.
- **Lieux de baignade :** Vous trouverez, en annexe de ce document, les plans de surveillance qui indiquent les distances et les profondeurs approximatives de la zone de baignade.

#### Politique d'accueil – Groupe

- Un groupe de participants (camp de jour, école, camp de vacances, etc.) doit réserver à l'avance afin que l'équipe de la Station soit en mesure de mettre en place les précautions nécessaires à l'accueil de ce groupe ;
- Les personnes responsables de l'accompagnement du groupe doivent prendre connaissance de tous les documents transmis lors de la confirmation de la réservation.
- Les ratios accompagnateurs/participants sont :
  - Pour les enfants âgés moins de 6 ans : 1 accompagnateur pour 6 enfants ;
  - Pour les enfants âgés 6 ans ou plus : 1 accompagnateur pour 15 enfants ;
- Si ces conditions ne sont pas respectées, le groupe ne sera pas admis au secteur de la plage.





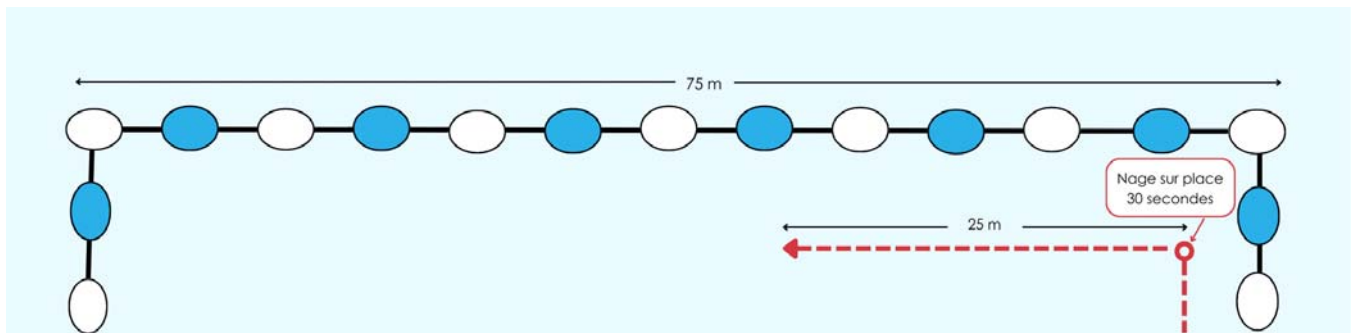
### Test de nage :

Dans un souci de sécurité, les règles suivantes sont en vigueur :

- Tous les enfants âgés de 6 ans et moins doivent porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) en tout temps ;
- Les enfants âgés entre 7 et 12 ans devront réussir le test de nage, sans quoi, ils devront porter un VFI.

Le test de nage inclus les éléments suivants :

- Une entrée à l'eau par la plage ;
- 30 secondes de nage sur place ;
- Nager 25 m.



Tous les enfants ne réussissant pas le test de nage ou pour lesquels le surveillant-sauveteur en place juge que les habiletés de nage ne sont pas suffisantes devront porter un VFI en tout temps lorsqu'il porte son maillot de bain. Afin de retirer le VFI, l'enfant devra aller s'habiller et retirer son maillot.

Tous les enfants devront porter un bracelet de couleur différente, en fonction des capacités de nage. Une couleur sera assignée pour les enfants qui doivent porter le VFI et une autre couleur sera assignée pour ceux qui n'ont pas à le porter.

Il ne sera pas possible de reprendre le test de nage une fois la période de baignade débutée.

### Règles de sécurité et d'hygiène :

- Les contenants de verre sont interdits ;
- Les animaux domestiques sont interdits au secteur de la plage, à l'exception de la zone prévue à cet effet ;
- Les objets flottants sont interdits dans la zone de baignade, à l'exception des VFI ;
- La pêche est interdite sur les quais et au secteur de la plage ;
- L'utilisation de dispositifs de cuisson est interdite ;
- La présence à la plage est interdite entre 23h et 6h ;
- Il est interdit de nourrir les animaux et oiseaux sauvages ;
- Sur les quais, il est interdit de courir, sauter, pêcher et plonger.





### Rôles des accompagnateurs :

Lors de l'arrivée, des cocardes expliquant les différents rôles et responsabilités des accompagnateurs sont remises. Nous demandons aux accompagnateurs d'assumer ces fonctions afin de permettre la sécurité des participants supervisés.

- **Surveillance aquatique :**
  - Rester dans l'eau ;
  - Effectuer régulièrement le décompte de son groupe de participants ;
  - S'assurer que tous les participants qui doivent porter un VFI l'ont sur eux ;
  - Faire cesser les comportements dangereux (caler un autre enfant, retenir sa respiration sous l'eau, etc.) ;
  - Animer des activités dirigées.
- **Gestion de groupes :**
  - Accompagner les participants aux blocs sanitaires ;
  - Gérer les comportements difficiles ;
  - Superviser les participants aux activités personnelles (crème solaire, collation, repas, etc.).
- **Activités nautiques :**
  - S'assurer que tous les participants qui doivent porter un VFI l'ont sur eux ;
  - S'assurer que les participants utilisent adéquatement le matériel ;
  - Faire respecter les consignes émises par le préposé à la location ;
  - Effectuer régulièrement le décompte de son groupe de participants.





### Procédures d'urgence - Personne disparue

- 1- La personne qui constate la disparition d'une autre personne doit immédiatement aviser un des surveillants-sauveteurs en place et collaborer à l'exercice de recherche qui va s'amorcer.
- 2- Le **surveillant-sauveteur 1 (SS1)** (celui qui a été avisé de la disparition en premier) valide les informations suivantes en lien avec la personne disparue :
  - o Nom ;
  - o Sexe ;
  - o Âge
  - o Habillement ;
  - o Trait(s) distinctif(s) ;
  - o Dernier endroit où la personne a été aperçue ;
- 3- Le **SS1** communique les informations aux **autres surveillants-sauveteurs** en place et aux **intervenants** du groupe.
- 4- **Tout le monde** fait un balayage visuel rapide de la plage, de la zone gazonnée et de la zone de baignade afin de s'assurer que la personne disparue n'est pas à ces endroits.
- 5- Après confirmation que la personne n'est pas visible, le **SS1** siffle une évacuation et amorce une recherche aquatique à l'aide des personnes du public.
- 6- Les autres surveillants-sauveteurs organisent la recherche en escargot. Les différents intervenants doivent se regrouper près du restaurant après 10 minutes de recherche afin d'obtenir de nouvelles consignes. Des équipes de recherche sont organisées afin de fouiller les différents lieux suivants :
  - o Secteur du restaurant ;
  - o Secteur du bloc sanitaire ;
  - o Terrains de volleyball et secteur du ruisseau ;
  - o Plage et quais des saisonniers ;
  - o Quais des visiteurs et appartements 8-9-10 ;
  - o Hébergements 1 à 7 ;
  - o Stationnement ;
  - o Garage de l'entretien général ;
  - o Montagne de ski ;
  - o Secteur de la rue Baie-des-Sables.

#### Si la personne est retrouvée :

- 1- Évaluer l'état de la victime ;
- 2- Sensibiliser la victime, les participants, les accompagnateurs et la clientèle sur place ;
- 3- Remplir le rapport d'accident/événement ;
- 4- Reprendre l'activité si la situation le permet.

#### Si la personne n'est pas retrouvée :

- 1- Composer le 9-1-1 afin de demander l'assistance des services d'urgence.
- 2- Remplir le rapport d'accident/événement.
- 3- Sensibiliser les accompagnateurs, les participants et la clientèle sur place.
- 4- Contacter le *Chef de division* – Volet Plein air – Réjean Custeau 819-583-9458.
- 5- Reprendre l'activité lorsque la situation le permet.





### Procédure d'urgence - incendie, fuite de gaz, fusillade

- 1- La personne qui constate l'évènement avise immédiatement un surveillant-sauveteur ;
- 2- Le **surveillant-sauveteur 2 (SS2)** (celui qui a été avisé de l'évènement) siffle trois longs coups de sifflet afin d'aviser de la situation et d'amorcer l'évacuation du secteur de la plage ;
- 3- Le **SS2** compose le 9-1-1 afin de demander l'assistance des services d'urgence ;
- 4- Le **SS2** avise le Service à la clientèle de l'évènement en cours ;
- 5- **Tous les intervenants** dirigent la clientèle vers le stationnement, près du garage de l'entretien général. Les clients peuvent quitter avec leur véhicule ;
- 6- Le **SS1** s'assure qu'il n'y a personne dans les alentours du bâtiment et dans le secteur de la plage ;
- 7- Le **SS1** quitte le secteur de la plage.
- 8- Le **SS1** contacte le *Chef de division – Volet Plein air* – Réjean Custeau au 819-583-9458 ;
- 9- Reprendre les activités dès que possible, en fonction des consignes des services d'urgence et du Chef de Division – Volet Plein air.

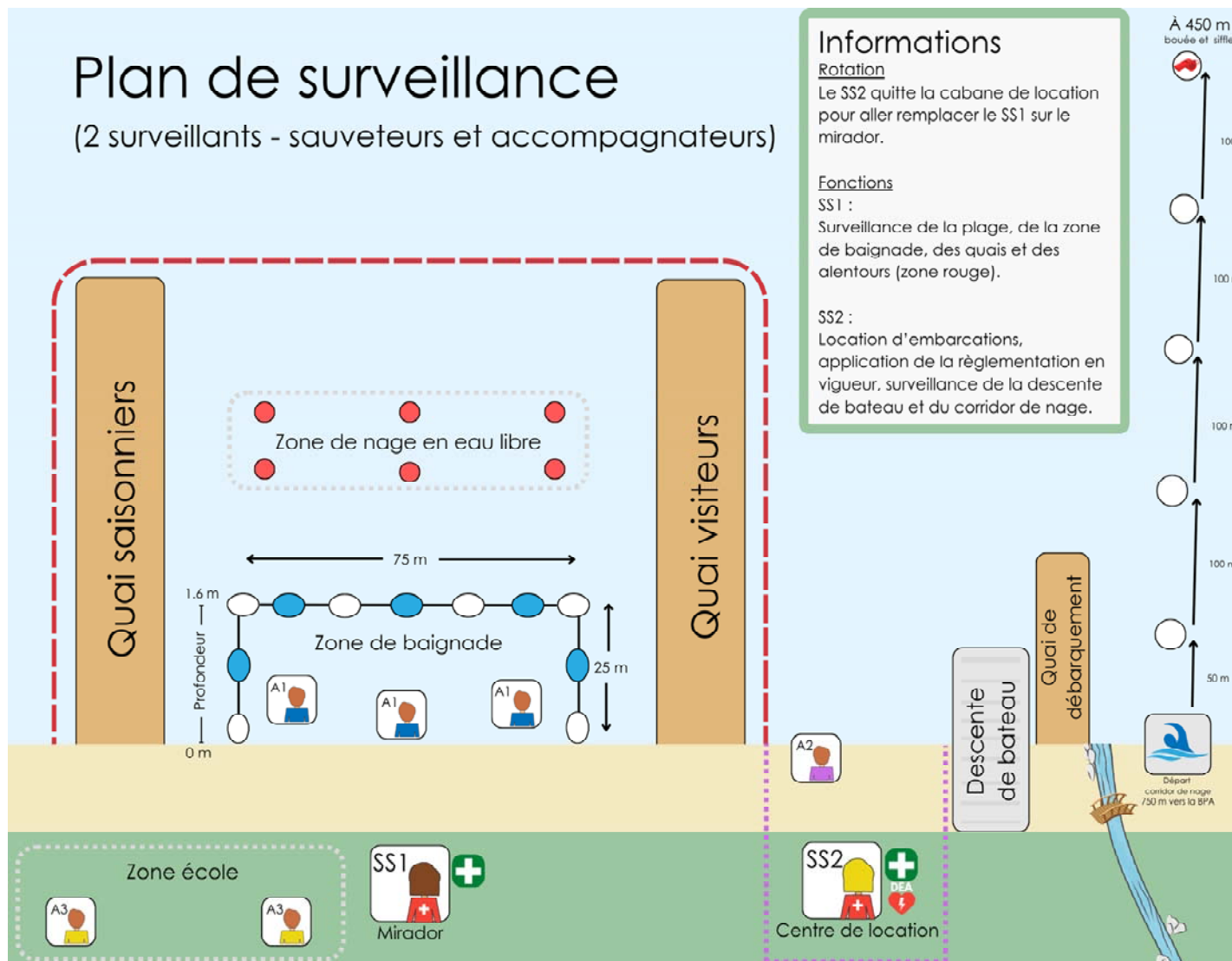
**Adresse de la plage :** 2680, rue de la Baie-des-Sables, Marston, G0Y 1G0





# Plan de surveillance

(2 surveillants - sauveteurs et accompagnateurs)



CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

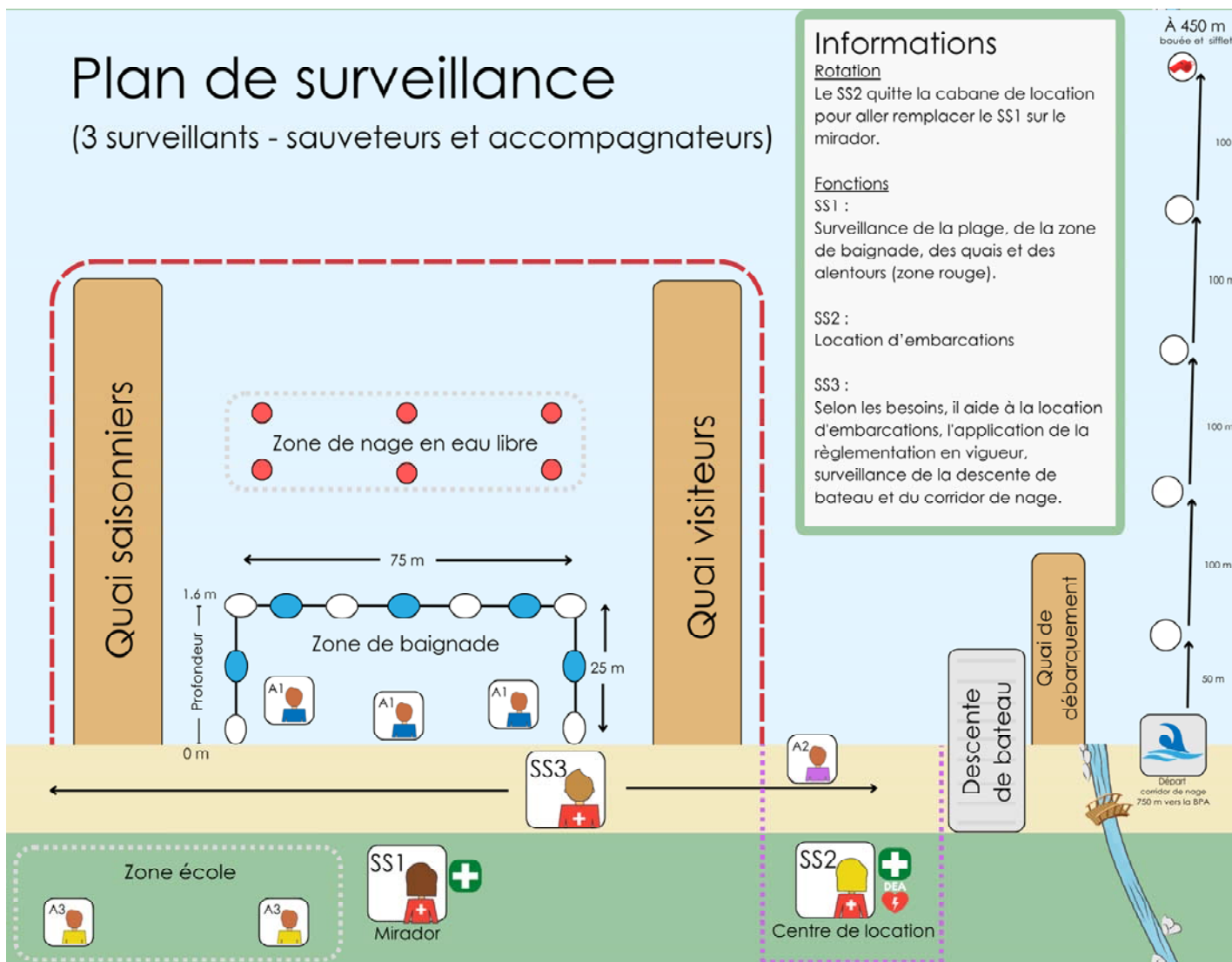
ÉVÉNEMENTS





# Plan de surveillance

(3 surveillants - sauveteurs et accompagnateurs)



CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





## SURVEILLANCE AQUATIQUE



## GESTION DE GROUPE



## RESPONSABILITÉS

- Être dans l'eau;
- Compter régulièrement les enfants;
- S'assurer que tous les enfants qui doivent porter le VFI le portent adéquatement (sangles et fermeture éclair fermées);
- Faire cesser les comportements dangereux (caler un autre enfant, retenir sa respiration sous l'eau, etc.)
- Animer des activités dirigées

## RESPONSABILITÉS

- Accompagner les enfants à la toilette
- Gérer les comportements difficiles
- Superviser les enfants pour les activités personnelles (crème solaire, collation, repas, etc.)







## ACTIVITÉS NAUTIQUES



## RESPONSABILITÉS

- S'assurer que tous les participants portent le VFI;
- S'assurer que les enfants utilisent adéquatement le matériel;
- Faire respecter les consignes émises par le préposé à la location;
- Compter régulièrement les enfants.

*\*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

